

DÉCOMPTE DES SOMMES À PAYER 2018-2019

Médecine et Odontologie

Cursus et situations	Pièces justificatives à fournir en cas d'exonération ^(*)	Droits de scolarité
<u>Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicale (DFGSM)</u> <u>Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO)</u> <u>Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutique (DFGSMa)</u>	-	170 €
<u>Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicale (DFASM)</u> <u>Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques (DFASO)</u> <u>Diplôme d'état de Sage-Femme.</u>	-	243 €
<u>H.D.R, Doctorat, Thèse d'exercice en Médecine ou Odontologie</u>	-	380 €
<u>Orthophoniste</u> Certificat de capacité d'orthophoniste		539 €
Capacité de médecine, CES chirurgie dentaire, CES mention orthodontie AEA chirurgie dentaire, DES chirurgie buccale DES médecine et biologie médicale, DES complémentaire médecine et biologie médicale	-	502 €
Personnels de l'Université de Nice et assimilés(*)	Attestation délivrée par le service du personnel de l'UNS	0 €
Enfants du personnel de l'Université de Nice (non redoublants) (*)	Attestation délivrée par le service du personnel de l'UNS	0 €
Boursiers d'Enseignement Supérieur ayant reçu une attribution de bourse	Attestation de bourse	0 €
Pupilles de la nation ^(*)	Attestation de pupille	0 €
Etudiants prenant une inscription complémentaire dans la même UFR ou dans une autre UFR pour un :		
Cursus Licence	-	113 €
Cursus Master	-	159 €
Cursus Doctorat-HDR	-	253 €
Cursus Orthophoniste	-	359 €

Les étudiants n'ayant pas encore reçu de notification de bourse doivent se présenter au service des bourses de de votre composante lorsqu'il existe ou directement au CROUS

(*) voir PV CA du 3 janvier 2006 et du 27 juin 2008